



COMMUNE DE
Villeneuve-Loubet

Département des Alpes-Maritimes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VILLENEUVE-LOUBET

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU d'affichage
(Art. L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et le 10 juillet, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve-Loubet.

Présents :

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG - M. Albert CALAMUSO - Mme Thérèse DARTOIS - M. Charles LUCA - Mme Nathalie NISI - M. Christian VIALLE - M. Jean-Paul BULGARIDHES - Mme Patricia LAVIGNE - M. Marcel PIACENTINO - Mme Catherine PIEGGI - M. Serge JOVER - Mme Sylvie MARCHAND - M. Philippe DELEAN - Mme Ada AIT-YALLA - Mme Elodie SAIAG HIRSCHI - Mme Michèle PERRIN - M. Guy DUBRULLE PASQUIER - Mme Maud RIBET - M. Bruno FINO - M. Jean-Jacques BENOIT - Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR - M. Romain ROCHE - M. Philippe LACOSTE - Mme Crescence LEBRUN - M. Patrick FISCHER - Mme Viviane DAUDIGNY - M. Jean-Pierre VINCENTET.

Représentés / pouvoirs

M. Charles LUCA, pouvoir donné à Catherine PIEGGI (*de la délibération n°060 à 082*)
Mme Nathalie NISI, pouvoir donné à Madame Thérèse DARTOIS (*à partir du point 2 jusqu'à la fin du conseil*)
Mme Valérie PREMOLI, pouvoir donné à Mme Sylvie MARCHAND
M. Jean-Michel GRANELLE, pouvoir donné à M. Albert CALAMUSO
Mme Elodie SAIAG HIRSCHI, pouvoir donné à M. Christian VIALLE (*pour le point n° 1*)
M. Stéphane FINE, pouvoir donné à Mme Patricia LAVIGNE
Mme Martina L'ECRIVAIN, pouvoir donné à Monsieur le Maire
M. Romain ROCHE, pouvoir donné à Marcel PIACENTINO (*à partir de la délibération n° 070*)
Mme Laëtitia PROISY, pouvoir donné à Mme Marie BENASSAYAG
Mme Crescence LEBRUN, pouvoir donné à M. Jean-Paul BULGARIDHES (*pour le point n°1*)

Secrétaire de séance : Mme Farah Lina BOUCHOT OUABIR

1 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du 23 juin 2020.

2 – RELEVÉ DE DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE PREND ACTE du compte-rendu des décisions.

3 – information sur le Plan de Déplacement Urbains de la CASA

Par délibération en date du 16 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a arrêté son projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030.

Le Plan de Déplacements Urbains est une démarche de planification sur 10 ans, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements

En application de l'article L.1214-15 du code des transports, la CASA a soumis le PDU arrêté, pour avis, aux conseils municipaux des communes appartenant à l'EPCI, autorité organisatrice des transports qui disposaient d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Or le 26 décembre 2019 a été publiée la loi n° 2019-1428 dite Loi d'orientation des mobilités (LOM). L'objectif de cette loi est de réformer les politiques publiques relatives au transport, afin d'améliorer les déplacements du quotidien sur la totalité du territoire en les rendant plus accessibles, moins coûteux et plus propres.

Ainsi la LOM impose l'élaboration d'un Plan De Mobilités (PDM) remplaçant le PDU (Plan de Déplacements Urbains) et ce, dès le 1^{er} janvier 2021.

Dès lors la CASA a souhaité, sans attendre, s'engager dans cette nouvelle démarche, suspendant de fait celle de PDU en cours.

Dans ce contexte, l'avis de la commune sur le PDU arrêté n'est plus requis. Néanmoins, les orientations et les actions définies dans ce document seront largement reprises dans le futur PDM. C'est pourquoi il apparaît pertinent de réitérer les enjeux de la mobilité sur le territoire villeneuvois.

La commune de Villeneuve Loubet, de par sa position géographique au cœur du littoral du département, et les axes structurants de transports majeurs qui la traversent, subit les nuisances d'un trafic de transit dense en constante augmentation, qui sature les dessertes des quartiers.

Le PDU arrêté prévoit, dans son plan d'actions, de développer le bus-tram « Antibes Sophia Antipolis » et pour cela de conduire les études d'opportunité, de faisabilité et de conception sur les extensions futures notamment vers Villeneuve Loubet. Ce principe d'extension apparaît comme une priorité pour soulager la circulation sur la RD 6007, largement congestionnée. La commune souhaite ainsi que cette démarche soit engagée sans délai.

Le PDU affiche également comme objectif d'améliorer les temps de parcours en transport public en réalisant des couloirs bus sur des axes à fort enjeu de circulation, en particulier sur le littoral de Villeneuve Loubet. En effet, la requalification de la RD 6007, route départementale, desservant la zone d'activités économiques « Pole Marina 7 » de compétence communautaire », est un projet initié par la commune avec ses collectivités territoriales partenaires. Cette voie bénéficie d'emplacements réservés inscrits au Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'acquisition des emprises nécessaires à l'aménagement, non seulement de voies réservées aux transports publics, mais de cheminements doux, piétons et vélos.

Ainsi, la commune encourage vivement cette réflexion qui permettra d'assurer un maillage de pistes cyclables, politique dans laquelle elle a été pionnière.

Il conviendra donc, que le Plan de Mobilités engagé par la CASA, reprenne et renforce les orientations du PDU arrêté, ci-dessus rappelées qui constituent les axes forts de la politique d'aménagement et de déplacement de la commune.

ADMINISTRATION GENERALE

DEL - 2020/CM06/060 – EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans les trois mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, dans les limites fixées par le Code général des collectivités territoriales. Souligne sur pour l'année 2020, la formation des élus du Conseil Municipal sera réalisée en régie par les fonctionnaires de direction.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés par 33 voix,:

- **PREND ACTE** que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adapté à leurs fonctions, ayant pour objet d'élargir leurs connaissances et leur expérience, ainsi que d'approfondir leur culture générale administrative et financière,
- **PREND ACTE** que les membres du Conseil Municipal ayant la qualité de salarié ont droit à un congé de formation qui est fixé à 18 jours par élu, pour la durée du mandat et que par ailleurs, dans le cadre du droit individuel à la formation, les conseillers municipaux bénéficient chaque année d'un DIF de 20 heures par année pleine de mandat, annualisé sur toute la durée du mandat,

- **PRENDS ACTE** que la prise en charge des frais de formation (déplacement, séjour et enseignement) donne droit à remboursement,
- **NOTE** qu'il a été inscrit au Budget Primitif 2020, la somme de 1 000 euros imputée sur le compte 6536 – chapitre 65 – pour la formation des membres du Conseil Municipal.

VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

DEL - 2020/CM06/061 — CONVENTION DE MECENAT – MANIFESTATION « LES BALCONS DE LA MEDITERRANEE » - EDITION 2019

Rapporteur : Monsieur Philippe DELEAN

La Commune de Villeneuve-Loubet organise, dans le cadre de ses actions de valorisation environnementale, un concours de fleurissement intitulé « Les Balcons de la Méditerranée » appelé à récompenser les habitants et commerçants participants à l'initiative. A cette fin la commune et l'entreprise Paysages Méditerranéens ont convenu de signer une convention en vue de définir les conditions et les modalités de l'action de mécénat par laquelle la Société contribue au concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés par 33 voix :

- **APPROUVE** la convention de Mécénat présentée.

COMMANDE PUBLIQUE

DEL - 2020/CM06/062 – MODIFICATIONS N° 1 AUX MARCHES PUBLICS RELATIFS A LA FOURNITURE DES DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES CUISINES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET AUX ACTIONS DE PROTOCOLE

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

RAPPELLE à l'assemblée, le marché public de fourniture (11 lots) conclu par la commune en 2019, via une procédure formalisée d'Appel d'Offres Ouvert, pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de deux cuisines de restauration scolaire et aux actions de protocole de la Commune.

Suite aux travaux de rénovation du restaurant scolaire Antony Fabre, en vue d'une mise en production ou d'une cuisine sur place et considérant que ce site est amené à produire les repas pour deux autres écoles municipales, dit qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché, pour chacun des fournisseurs de denrées alimentaire, afin d'assurer l'intégration de ce nouveau site de livraison.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés par 33 voix **APPROUVE** les termes de la modification (avenant) n°1 au marché public « Fourniture des denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de deux cuisines de restauration scolaire et aux actions de protocole » :

- Lot n° 1 : Fruits et légumes ;
- Lot n° 2 : Fruits et légumes BIO ;
- Lot n° 3 : Viandes fraîches et charcuterie ;
- Lot n° 4 : Viandes fraîches et charcuterie BIO ;
- Lot n° 6 : Produits surgelés ;
- Lot n° 7 : Produits surgelés BIO ;
- Lot n° 8 : Produits laitiers ;
- Lot n° 9 : Produits laitiers BIO ;
- Lot n° 10 : Epicerie ;
- Lot n° 11 : Epicerie BIO.

FINANCES

DEL - 2020/CM06/063 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur Madame Marie BENASSAYAG

EXPOSE que le Budget général de la commune adopté par le Conseil Municipal du 02 juillet 2020 nécessite un réajustement de crédits budgétaires, aussi bien en dépenses qu'en recettes, avec la décision modificative N°1. Cette 1^{ère} décision modificative du budget intervient suite au vote des comptes administratifs 2019 des budgets annexes eau et assainissement, et suite à la dissolution de ces budgets annexes transférés à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis depuis le 1er janvier 2020. Cette décision retrace exclusivement l'intégration des résultats 2019 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, dans le budget de la ville, avant négociations définitives des conditions de transfert qui n'ont pu intervenir dans le 1^{er} semestre 2020, à la suite de l'épisode COVID-19, et devrait intervenir avant la fin de l'exercice comptable 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés par 33 voix :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget Général de la Commune.

DEL - 2020/CM06/064 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés par 33 voix :

- **APPROUVE** le compte de gestion – exercice 2019 du **Budget Annexe Eau**, dressé par Monsieur le Comptable Public,
- **DECLARE** que ledit Compte de Gestion - exercice 2019, dressé par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DEL - 2020/CM06/065 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés par 33 voix :

- **APPROUVE** le compte de gestion – exercice 2019 du **Budget Annexe Assainissement**, dressé par Monsieur le Comptable Public,
- **DECLARE** que ledit Compte de Gestion - exercice 2019, dressé par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote des délibérations du Compte Administratif

DEL - 2020/CM06/066 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, à l'Administration Générale, aux déplacements et à la Démocratie Participative, élue présidente de séance après que Monsieur le Maire se soit retiré, **PRESENTE** le Compte Administratif – exercice 2019 du Budget Annexe Eau :

		Dépenses	Recettes
Reprise du résultat 2018	Résultat reporté en fonctionnement		14 924,48 €
	Résultat reporté en investissement		63 608,89 €
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	200 286,01 €	329 126,04 €
	Section d'investissement	435 615,69 €	420 802,62 €
Résultat 2019		635 901,70 €	828 462,03 €
			192 560,33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, par 33 voix :

Ont voté pour : 32
Ont voté contre : 0
N'ont pas pris part au vote : 1 Monsieur le Maire
S'est abstenu : 0

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif – exercice 2019 du Budget Annexe Eau présenté.

DEL - 2020/CM03/067 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, à l'Administration Générale, aux déplacements et à la Démocratie Participative, élue présidente de séance après que Monsieur le Maire se soit retiré, **PRESENTE** le Compte Administratif – exercice 2019 du Budget Annexe Assainissement :

		Dépenses	Recettes
Reprise du résultat 2018	Résultat reporté en fonctionnement	0,00 €	3 254 429,90 €
	Résultat reporté en investissement	151 166,24 €	0,00 €
Opérations de l'exercice 2019	Section de fonctionnement	5 563 414,49 €	3 389 068,92 €
	Section d'investissement	713 935,70 €	895 265,84 €
Résultat exercice 2019		6 428 516,43 €	7 538 764,66 €
			1 110 248,23 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, par 33 voix :

Ont voté pour : 32
Ont voté contre : 0
N'ont pas pris part au vote : 1 Monsieur le Maire
S'est abstenu : 0

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif – exercice 2019 du Budget Annexe **Assainissement** présenté.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée

DEL - 2020/CM06/068 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT ISSU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Faisant suite aux recommandations de la Direction des Finances Publiques, le résultat de l'année 2019 du budget annexe de l'eau, doit être intégré dans le budget général de la commune, après clôture du budget annexe, et avant le transfert de compétence à l'intercommunalité.

Après adoption du Compte Administratif 2019, le compte administratif 2019 du budget annexe de l'Eau, présente un excédent en investissement et en fonctionnement. Ce Budget ayant été dissout au 31 décembre 2019, la Ville reprend ces résultats dans son budget principal, comme suit :

48 795,82 euros au compte 001
143 764,51 euros au compte 002

En conséquence, LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, par 33 voix :

- **AUTORISE** le receveur à passer les diverses écritures nécessaires au transfert de ce résultat,
- **AUTORISE** l'intégration de ce résultat sur le budget communal,
- **VOTE** l'affectation du résultat du compte administratif – exercice 2019 du budget annexe **Eau**, sur le budget communal.

DEL - 2020/CM06/069 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT ISSU DU

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Comme pour le budget annexe précédent et sur le même principe, le Budget annexe assainissement ayant été dissout au 31 décembre 2019, la Ville reprend ces résultats dans son budget principal, comme suit :

30 163,90 euros au compte 001

1 080 084,33 euros au compte 002

En conséquence, LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés, par 33 voix :

- **AUTORISE** le receveur à passer les diverses écritures nécessaires au transfert de ce résultat,
- **AUTORISE** l'intégration de ce résultat sur le budget communal,
- **VOTE** l'affectation du résultat du compte administratif – exercice 2019 du budget annexe **Assainissement**, sur le budget communal.

DEL - 2020/CM06/070 – CONTRAT D'OBJECTIFS E.S.V.L. FOOTBALL CLUB

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'objectifs entre la Commune et l'E.S.V.L. FOOTBALL CLUB,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

DEL - 2020/CM06/071 – CONTRAT D'OBJECTIFS VILLENEUVE-LOUBET HANDBALL

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'objectifs entre la Commune et Villeneuve-Loubet HANDBALL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

DEL - 2020/CM06/072 – CONTRAT D'OBJECTIFS E.S.V.L. HOCKEY-SUR-GAZON

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'objectifs entre la Commune et l'E.S.V.L. HOCKEY-SUR-GAZON,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

DEL - 2020/CM06/073 – CONTRAT D'OBJECTIFS YACHT CLUB DE VILLENEUVE-LOUBET

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'objectifs entre la Commune et le YACHT CLUB de Villeneuve-Loubet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

DEL - 2020/CM06/074 – CONTRATS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS E.S.V.L. : Basket-Ball, Gymnastique, Volley-Ball, Rugby, Union des Clubs Sportifs de Villeneuve-Loubet

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les contrats d'objectifs entre la Commune et les associations E.S.V.L. : Basket-Ball, Gymnastique, Volley-Ball, Rugby, Union des Clubs Sportifs de Villeneuve-Loubet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

DEL - 2020/CM06/075 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE VILLENEUVOISE A. CROZET

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et l'athlète Villeneuvoise Aïzée Crozet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DEL - 2020/CM06/076 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE VILLENEUVOIS R. IMADOUCHENE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et l'athlète Villeneuvois Romain Imadouchene
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DEL - 2020/CM06/077 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE VILLENEUVOISE F. VAUTIER

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARIDHES

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et l'athlète Villeneuvoise Flora Vautier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

RESSOURCES HUMAINES

DEL - 2020/CM06/078 – ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Rapporteur Monsieur le Maire

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, Monsieur le Maire expose les modalités d'attribution de la prime destinée à récompenser les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel communal, dans le premier mois de la crise sanitaire (soit du 16 mars 2020 au 12 avril 2020).

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle énoncées et ses montants plafonds,
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre.

DEL - 2020/CM06/079 – MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE (R.I.F.S.E.E.P) POUR LES CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX ET TECHNICIENS TERRITORIAUX

Rapporteur Madame Thérèse DARTOIS

VU le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, et l'application à compter du 1^{er} mars 2020, du régime indemnitaire (RIFSEEP) aux ingénieurs et techniciens territoriaux, il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer, ce nouveau régime indemnitaire pour ces deux cadres d'emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **ACTE** la création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) concernant les cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et des techniciens territoriaux,
- **INSCRIT** les crédits correspondant au inscrire les crédits correspondant au budget de la Commune, aux chapitres et articles prévus à cet effet, afin de mettre en œuvre ce nouveau régime indemnitaire afférent aux cadres d'emplois susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou à effectuer toute démarche dans ce cadre.

DEL - 2020/CM06/080 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Madame Thérèse DARTOIS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services, soumet à l'assemblée délibérante La mise à jour du tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications présentées
- **INSCRIT** les crédits correspondant au budget de la Commune aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DEL - 2020/CM06/081 – MODALITE D'ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE ET DE FONCTION

Rapporteur **Madame Thérèse DARTOIS**

EXPLIQUE à l'assemblée, qu'il peut être attribué par nécessité absolue de service, un véhicule aux agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants, ainsi qu'à certains agents communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire ou son représentant à :

- **APPROUVER** l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général des services.
- **METTRE** à disposition des véhicules avec remisage à domicile, aux agents dont la fonction est la suivante :
 - Directeur général adjoint des services,
 - Directeur général des services techniques,
 - Directeur du Centre Technique Municipal,
 - Chef du Service Urbanisme,
 - Chef du Service Communication,
 - Adjoint au Directeur du Centre Technique Municipal,
 - Responsable des Bâtiments
 - Responsable de la Propreté
 - Astreinte tournante des Services Techniques.
- **SIGNER** toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

DEL - 2020/CM06/082 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Rapporteur **Madame Thérèse DARTOIS**

Sur présentation des pièces justificatives, les agents municipaux (*titulaires et non titulaires*) peuvent bénéficier du remboursement des frais qu'ils engagent (*transport, hébergement, stationnement, péage et taxi*), dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et par application de barèmes définis.

LE CONSEIL MUNICIPAL à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par les agents municipaux dans les conditions énoncées,
- **AUTORISE** la revalorisation des barèmes de remboursement en fonction de l'évolution de la réglementation,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal au chapitre et articles budgétaires prévus à cet effet.

AMENAGEMENT – GESTION - TERRITOIRE

DEL - 2020/CM06/083 – PLAN LOCAL D'URBANISME : « LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET « LOGIS DU LOUP » EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Rapporteur **Monsieur Marcel PIACENTINO**

Le Conseil Départemental projette la création d'un giratoire RD2/RD6007 et d'un parking de covoiturage. A cet effet, il est nécessaire de mettre en comptabilité le Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'initier la procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-Loubet pour le projet de giratoire et du parking de covoiturage du Logis du Loup,
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

URBANISME

DEL - 2020/CM06/084 – PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N° 5

Rapporteur **Monsieur Marcel PIACENTINO**

La Commune souhaite engager la modification n° 5 du PLU, afin d'apporter des ajustements règlementaires et notamment d'assurer sa mise en compatibilité avec le nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) adopté en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) le 14 octobre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **PRESCRIT** la procédure de modification n° 5 du Plan Local d'urbanisme.

DEL - 2020/CM06/085 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : PROPOSITION D'ABATTEMENT

Rapporteur Monsieur Marcel PIACENTINO

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est une imposition locale instituée par délibération du Conseil Municipal. Suite à la crise sanitaire inédite provoquée par la pandémie de Coronavirus, des mesures gouvernementales ont été prises pour soutenir les acteurs économiques, permettant aux collectivités d'adopter des abattements exceptionnels au titre de l'année 2020, dérogeant aux articles L 2333-8 à L 2333-10 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'appliquer au titre de l'année 2020, un abattement de 25 % sur les montants de la TLPE, correspondant à une exonération totale de trois mois,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h15.

FAIT A VILLENEUVE-LOUBET, le 10 JUILLET 2020.

Le Maire,

Lionnel LUCA

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis.

